

MOSELLE FIBRE

Objet : Attribution d'un marché de la Centrale d'Achat pour fourniture d'équipements et matériels actifs et de sécurité

<p align="center">COMITE SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2024 DELIBERATION N° CSD 2024-360</p>

Le 16 décembre 2024, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Denis BAUR, M. Francis BECK, Madame Viviane FATTORELLI, M. Guy GUILLOUET, M. Franck KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Etienne LAURENT, M. Jean MARINI, M. Alphonse MASSON, M. Zénon MIZIULA, Mme Eléonore PRZYBYLA, M. Michel RAMBOUR, M. Jean-Marc REMY, M. Jean-Luc SACCANI, M. Philippe SCHOTT, M. Pierre TACCONI, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER.

Etaient présents (suppléants) :

Etaient Absents/Excusés : Mme Claire ANCEL, M. Jean-Bernard BARTHEL, Mme Christelle BOFFIN, Mme Estelle BOHR, Madame Sylvie BOUSCHBACHER, M. Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Arnel CHABANE, M. Roland CHLOUP, M. Jérôme END, M. Salvatore FIORETTO, M. Alex GUTSCHMIDT, M. Philippe HARDY, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Roland KLEIN, M. Grégoire LEININGER, M. Dominique LEROND, M. Frédéric LEVEE, M. Yves LUDWIG, Mme Ginette MAGRAS, M. Norbert MARCK, M. Thierry MICHEL, Mme Sophie PASTOR, M. Patrick PIERRE, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, Mme Alexandra REBSTOCK, Mme Myriam RESLINGER, M. Patrick RISSER, M. Michel ROUCHON, M. Rémy SADOCCO, Mme Véronique SCHMIT, M. Michel SCHMITT, Mme Isabelle SCHMITT-KNAFF, M. Marc SCHNEIDER, M. Olivier SEGURA, M. Bernard SIMON, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZACK, M. David SUCK, Mme Magaly TONIN, Mme Brigitte TORLOTING, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Nicolas WEBER, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI, M. Bernard ZENNER.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur M. Serge WOLLJUNG, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

VU la délibération n° CSD 2021-199 du 18 novembre 2021 par laquelle le Comité Syndical de MOSELLE FIBRE a délégué à son Président plusieurs compétences dont celle de « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, en conformité avec le règlement interne d'achat du Syndicat* » ;

VU le rapport n° CSR 2024-360 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 16 décembre 2024 ;

CONSIDERANT ce qui suit :

Suite à l'approbation par le Comité Syndical de la constitution et du fonctionnement de la Centrale d'Achat en juin 2023, MOSELLE FIBRE a lancé une consultation relative à la fourniture d'équipements et matériels actifs et de sécurité. C'est un accord-cadre mono attributaire, d'un montant maximum annuel de 600 000€ HT, passé pour 1 an renouvelable 3 fois.

Le périmètre fonctionnel :

- Armoires et baies
- Onduleurs
- Connectiques
- Pare-feu
- Equipements actifs pour les réseaux filaires et sans WIFI
- Antennes radio
- Serveurs
- Licences/systèmes d'exploitation
- NAS

Le marché concerne, en complément, des prestations de mise en service de matériels d'infrastructure réseau et de sécurité (maintenance, prestations et support).

Suite à l'avis d'appel public à concurrence publié en juillet 2024, 1 entreprise a déposé une offre.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 7 octobre 2024 pour analyser les propositions et attribuer le marché, sur la base des critères d'analyse suivants :

- Prix
- Suivi des commandes
- Performance technique des produits
- Moyens humains et organisation de la maintenance des prestations d'ingénierie et de support
- Mesures environnementales.

La commission a retenu, pour ce marché, l'attributaire suivant : SCC SA.

Le président de MOSELLE FIBRE a signé le contrat. Les membres de la Centrale d'Achat peuvent passer commande sur ce marché par l'intermédiaire de MOSELLE FIBRE.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **ARTICLE 1 : PREND ACTE** de l'attribution du marché relatif à la réalisation de fourniture d'équipements et matériels actifs et de sécurité SCC SA, et de sa mise à disposition aux membres de la Centrale d'Achat.

Nombre d'élus participant au vote : 19

Adopté par : 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Saint-Julien-lès-Metz

Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire

Serge WOLLJUNG